



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 19 décembre 2011

Communiqué de presse

SECURISATION DES FETES DE FINS D'ANNEE : LE PREFET ARRETE UNE SERIE DE MESURES PREVENTIVES CONCERNANT L'ALCOOL, LES FEUX D'ARTIFICE ET LE CARBURANT A EMPORTER



Afin de garantir la sécurité de tous à l'occasion des fêtes de fin d'année, Dominique Bur, préfet du Nord, a arrêté une série de mesures de police administrative :

La vente à emporter et la consommation sur la voie publique des boissons alcoolisées est interdite sur l'ensemble du territoire du département du Nord, les nuits du 24 au 25 décembre 2011 et du 31 décembre 2011 au 1er janvier 2012 de 20h00 à 8h00.

La vente des artifices de divertissement des groupes C2/K2 à C4/K4, est interdite les 24 et 25 décembre 2011 ainsi que les 31 décembre 2011 et 1er janvier 2012, à l'exception des personnes titulaires du certificat de qualification et d'un agrément délivré par le préfet.

Enfin, sauf nécessité justifiée par le client et vérifiée en tant que de besoin par les forces de l'ordre, la distribution, la vente et l'achat de carburants en récipient transportable sont interdits du 23 décembre 2011 à 8h00 et jusqu'au 2 janvier 2012 à 8h00, sur l'ensemble du département.

Ces dispositions ont pour objectif de prévenir les troubles à l'ordre public traditionnellement constatés à l'occasion des fêtes de fin d'année souvent liés à une consommation excessive d'alcool ou à un usage malintentionné des artifices de divertissement ou de carburant.